

Leçon 3 : Les ordres de gouvernement



QUESTIONS GUIDES

- 1 **Comment le gouvernement est-il organisé au Canada?**
- 2 **Quels impacts les différents ordres de gouvernement peuvent-ils avoir sur ma vie?**

APERÇU

Le Canada compte plusieurs ordres de gouvernement, chacun ayant ses propres représentant.e.s élu.e.s et domaines de compétences.

Dans cette leçon, les élèves compareront les différents ordres de gouvernement, notamment le rôle des dirigeant.e.s, des représentant.e.s élu.e.s et le partage des compétences. Ensuite, les élèves créeront un tableau d'affichage sur lequel ils présenteront des domaines de compétence et services gouvernementaux. Ils expliqueront comment ceux-ci affectent leur vie, en utilisant des photos, des articles ou des publications provenant des médias sociaux. Dans l'activité de consolidation, les élèves identifieront le niveau de gouvernement qui a le plus d'impact sur leur vie et apprendront davantage sur le partage des compétences.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les élèves pourront :

- identifier les rôles et les responsabilités qui sont associés aux différents ordres de gouvernement au Canada ;
- décrire de quelle manière les gouvernements collaborent et leurs influence sur la vie de la société ;
- expliquer l'impact des différents niveaux de gouvernement sur leur vie en donnant des exemples précis.

Introduction

1. Affichez trois feuilles de papier cartonné dans la classe et indiquez sur chacune le nom d'un niveau de gouvernement (fédéral, provincial, municipal, autochtone.)
2. Lorsque les élèves entreront dans la classe, demandez-leur d'écrire une chose qu'ils savent déjà sur chaque niveau de gouvernement. Les élèves peuvent également écrire sur des notes autocollantes et les afficher sur du papier cartonné.
3. Passez en revue les connaissances actuelles des élèves avec la classe.

Activités

1. Présentez la structure du gouvernement au Canada avec la vidéo « Les ordres de gouvernement » et/ou le Diaporama 3.

Demandez ensuite à vos élèves de réaliser un croquis-note (de l'anglais sketchnote) pour en résumer le contenu. Les croquis-notes (ou croquinotes) sont des cartes visuelles de ce que les élèves ont pu retenir d'une explication ou d'une leçon, créées à partir de remarques écrites, de dessins, d'icônes, de formes et d'autres éléments visuels tels que des flèches, des cases et des lignes. Ils permettent aux élèves de synthétiser et de résumer visuellement des idées afin de mieux les retenir. Un exemple est fourni sur le site Web du programme dans la section Leçon 3.

Les élèves peuvent également créer un diapositive avec des images et du texte.

2. Examinez le Document 3.1 et discutez avec la classe de la répartition des responsabilités. Expliquez aux élèves que les différents niveaux de gouvernement travaillent ensemble sur de nombreuses questions, comme les soins de santé. Par exemple, le gouvernement fédéral se concentre sur le financement des provinces et des territoires (par le biais du Transfert canadien en matière de santé), ainsi que sur la protection de la santé, la surveillance et la prévention des maladies, y compris l'approbation et l'achat de vaccins. Le gouvernement provincial s'occupe de la prestation des soins de santé, notamment des hôpitaux et des médecins, de la promotion de la santé et des initiatives de santé publique telles que les campagnes de vaccination. L'administration provinciale se concentre sur les services paramédicaux, l'assainissement, le contrôle des maladies, ainsi que sur la mise en place de cliniques de vaccination.

Les institutions de gouvernance autochtones administrent les services financés par le gouvernement fédéral dans les réserves, tels que l'éducation, les écoles de bande, le logement, l'eau et les égouts, les routes et autres commerces et services communautaires.

3. Créez un tableau d'affichage où les élèves peuvent indiquer comment les services ou les décisions du gouvernement affectent leur vie. Les élèves peuvent contribuer en ajoutant des photos, des articles de presse, des titres d'articles, des publications provenant de médias sociaux et d'autres informations connexes. Demandez à chaque élève de fournir deux exemples pour chaque ordre de gouvernement.

Consolidation des acquis

1. Demandez aux élèves de noter une nouvelle chose qu'ils ont apprise sur des notes autocollantes pour chaque ordre de gouvernement et de les placer sur les papiers cartonnés que vous avez utilisés pour l'activité d'Introduction.
2. Demandez aux élèves de répondre par écrit à l'une ou aux deux questions suivantes (Activité 3.2).
 - Quel niveau de gouvernement a le plus grand impact dans ta vie? Pourquoi? Justifie ta réponse à l'aide de deux exemples.
 - Est-il important de connaître les responsabilités de chaque niveau de gouvernement? Explique pourquoi.

Pour aller plus loin

1. Apprenez-en plus au sujet de l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones au Manitoba en examinant le Document 3.4 avec la élèves.
2. Utilisez la carte des Premières Nations du Manitoba (<https://geo.aadnc-aandc.gc.ca/cippn-fnpim/index-fra.html>) pour déterminer quel territoire traditionnel des Premières Nations est situé là où se trouve votre école (le cas échéant), ou choisissez une autre Première Nation manitobaine de votre choix.
3. Avec toute la classe ou en petits groupes, demandez aux élèves de faire des recherches sur la Première Nation choisie en réalisant l'Activité 3.5.

MESURES DE SOUTIEN ET D'ADAPTATION

Les apprenant.e.s de la langue française	<ul style="list-style-type: none">• Fournissez à l'avance les mots clés et les définitions (p. ex. représentant.e élu.e, gouvernement, fédéral, provincial, territorial, provincial, Première Nation et Métis, premier.e ministre, député.e, maire.sse/préfet.ète, conseiller.ère provincial.e, chef.fe de bande)• Donnez aux élèves l'accès aux vidéos de la leçon avant les discussions et les activités en classe « Les ordres de gouvernement ».• Activez les sous-titres des vidéos.• Donnez des exemples ou montrez des images pour chaque champ de responsabilité.
Pédagogie inclusive	<ul style="list-style-type: none">• Examinez un ou plusieurs groupes d'él.u.e.s et discutez de la nécessité d'une plus grande diversité en politique.• Examinez la structure de gouvernance d'une communauté Première Nation ou Métis voisine.
Accommodements	<ul style="list-style-type: none">• Si le travail en groupe de deux ou en petits groupes n'est pas possible, vous pouvez utiliser Google Docs ou Jamboard pour les discussions et réflexions collaboratives. Si les élèves ont besoin de s'exercer davantage pour approfondir leur connaissance, demandez à un petit groupe d'élèves de créer un jeu de révision tel que Kahoot.

MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Le Canada est un État fédéral, une démocratie parlementaire et une monarchie constitutionnelle.

Le **gouvernement fédéral** est responsable de l'ensemble du pays et de tous dossiers d'intérêt national et international, comme l'armée, les relations avec d'autres pays, le commerce international, la monnaie et la devise, la pêche et les océans, le droit criminel et la sécurité publique.

Les **gouvernements provinciaux et territoriaux** sont responsables des questions qui ont trait à leur propre province ou territoire et aux affaires régionales, incluant l'éducation, la prestation des soins de santé, le bien-être social, les transports et les routes.

Les **administrations municipales et locales** se voient attribuer leurs pouvoirs par leur gouvernement provincial ou territorial respectif. Elles sont responsables d'enjeux locaux comme la collecte des ordures et le recyclage, les transports en commun, les parcs municipaux et les loisirs.

Les **communautés de Premières Nations, d'Inuits et de Métis** ont leur propre système de gouvernance. Ces conseils ou gouvernements partagent certaines responsabilités avec le gouvernement.

Les accords sur les revendications territoriales globales (traités modernes) conclus entre les gouvernements canadiens et les nations autochtones ont souvent pour effet de donner aux peuples autochtones l'autonomie nécessaire pour choisir leur(s) propre(s) système(s) de représentation et de prise de décision, donc une autonomie gouvernementale.

Sur certains enjeux, les différents ordres de gouvernement sont appelés à travailler ensemble. Par exemple, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et

les administrations municipales sont chacun responsables de l'environnement. Le gouvernement fédéral applique *la Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et réglemente les cours d'eau qui servent pour la pêche et le transport maritime. Les gouvernements provinciaux réglementent l'aménagement du territoire, l'exploitation minière, la fabrication et les émissions nocives. Les autorités municipales sont chargées de l'aménagement du territoire (zonage), de la collecte des ordures, des égouts et du traitement de l'eau.

Chaque ordre de gouvernement élit des responsables pour représenter la population (les électeur.ice.s), qui habite dans leur région respective (p. ex. : un district électoral, une circonscription). Les **représentant.e.s élu.e.s** sont responsables de proposer, d'étudier, de débattre et de voter des projets de loi (des lois éventuelles), ainsi que de traiter des enjeux soulevés par leurs électeur.ice.s.

Les représentant.e.s à l'échelle fédérale se nomment les **député.e.s fédéraux.ales**. Les représentant.e.s au Manitoba se nomment les **député.e.s provinciaux.ales** et siègent à **l'Assemblée législative**. Les représentant.e.s élu.e.s à l'échelle municipale se nomment les **conseiller.ère.s municipaux.ales**.

Un conseil de bande est un groupe élu, dirigé par un.e chef.fe élu.e, qui gère les services financés par le gouvernement fédéral dans les communautés des Premières Nations.

La plupart des élu.e.s fédéraux.ales et provinciaux.ales appartiennent à un parti politique. Un parti politique est un groupe de personnes partageant la même vision et la même idéologie politique, dont l'intention est d'accéder au pouvoir et de créer des changements politiques significatifs. Au niveau municipal au Manitoba, il n'y a pas de parti politique.

Autant au niveau fédéral que provincial, la.le chef.fe du gouvernement est appelé.e **premier.ère ministre**. Dans les deux cas, la.le chef.fe du parti qui obtient le plus grand nombre de député.e.s au parlement ou à l'assemblée législative assume généralement le rôle de chef.fe du gouvernement. De ce fait, la.le premier.ère ministre n'est pas élu.e directement par les citoyen.ne.s.

À la tête de l'administration municipale,, on retrouve un.e **maire.sse** ou un.e **préfet.ète**. Cette personne est élue directement par l'ensemble de l'électorat de la municipalité.

En tant que monarchie constitutionnelle, la.le chef.fe d'État du Canada est un.e souverain.e héréditaire (roi ou reine), qui règne conformément à la Constitution. La.le souverain.e est représenté.e au Canada par la.le **gouverneur.e général.e**, nommé.e par la.le souverain.e sur recommandation du. du la premier.e ministre.

Dans les dix provinces, la.le souverain.e est représenté.e par la.le **lieutenant.e-gouverneur.e**, qui est nommé.e par la.le gouverneur.e général.e sur la recommandation du. de la premier.e ministre. Habituellement, la.le gouverneur.e général.e et les lieutenant.e.s-gouverneur.e.s sont nommé.e.s pour des mandats de cinq ans. Il n'y a pas de représentant.e de la reine au niveau municipale, local ou territorial.

Dans les trois territoires du Canada, les commissaires territoriaux.ales jouent un rôle similaire à celui d'un.e lieutenant.e-gouverneur.e. Les commissaires ne représentent toutefois pas la.le souverain.e. Iels sont nommé.e.s par la.le gouvernement fédéral et le représentent.